

COMPTE RENDU
-
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 SEPTEMBRE 2021 – 18H30

Présents : Mesdames et Messieurs Claude DURAY, Maire, Noël CADET – 1^{er} Adjoint au Maire, Emilie ROUGIER – 2^{ème} Adjointe au Maire (arrivée à 19h20), Jean RONZATTI – 3^{ème} Adjoint au Maire, Céline JOLY – 4^{ème} Adjointe au Maire, Gérard TANTOLIN – 5^{ème} Adjoint au Maire, Aurore BERTAUX (arrivée à 19h20), Mélanie DALLA-COSTA, Emilie DEGLISE FAVRE, Florianne FALOLA CHOUACHI, Caroline LEICHT, Cyril PELOSO, Stéphane PERRIER, Alain REGAUDIAT, Alain FINA, Laurent VERNAZ

Absent excusés : Patrice JACQUIER (pouvoir à Mélanie DALLA-COSTA), Sandrine POIGNET (pouvoir à Laurent VERNAZ), Mathieu CICERI

Secrétaire de séance : Emilie DEGLISE-FAVRE

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, secrétaire général de la Mairie

Monsieur Le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 5 juillet 2021, ce qui est effectué à l'unanimité.

Il propose de supprimer un point à l'ordre du jour :

- proposition de décision modificative budgétaire n°2, initialement prévue pour acter une hausse du fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) mais qui devrait être prise en charge finalement par la CA ARLYSERE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification à l'ordre du jour.

Emilie DEGLISE-FAVRE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

TRAVAUX

Point sur les travaux réalisés, en cours et en projet

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des Travaux, présente le projet d'implantation d'un plateau surélevé à l'angle de l'allée des sports et de la rue des Tilleuls.

Suite à des échanges avec le Département, le maître d'œuvre a établi un nouveau projet avec des rampants préfabriqués d'une pente maximale de 7%. Des bordures de trottoirs et des grilles d'eaux pluviales seront nécessairement reprises au vu de la proximité du parking de « La Belle Etoile » et de l'entrée de l'entreprise « ALP FERMETURES ».

Laurent VERNAZ demande s'il est possible de dessiner uniquement les dents de requins sur la moitié du rampant utilisé par l'utilisateur.

Claude DURAY indique qu'a priori, ce n'est pas autorisé, mais il se le fera confirmer par les services du Département.

Alain FINA demande si le plateau sera en rouge ou en enrobé noir.

Jean RONZATTI précise que rien n'est défini sur la couleur.

Noël CADET souligne qu'un dossier de demande de subvention au Département sera proposé à la prochaine séance du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cet avant-projet.

Laurent VERNAZ demande si les coussins berlinois seront enlevés et souhaite que celui qui se trouve en face du garage Peugeot soit conservé tant qu'aucun autre ouvrage de ralentissement ne sera créé dans la partie basse de la rue des Tilleuls.

Jean RONZATTI répond que par souci d'économies et de sécurité, les coussins situés vers le bâtiment des services techniques ne seront ôtés qu'au moment des travaux, comme pour celui situé dans la partie basse de la rue des Tilleuls.

Rénovation de la salle polyvalente : dépôt d'une autorisation de travaux

Rapporteurs : Claude DURAY / Jean RONZATTI

Claude DURAY et Jean RONZATTI font un retour sur la commission des travaux du 31 août dernier qui a permis, avec le concours du maître d'œuvre NGTECH, de travailler sur le projet de rénovation des sanitaires et de la cuisine.

Jean RONZATTI rappelle le principe du projet :

- Démolition intégrale des sanitaires et reconstruction en inversant le sens des toilettes pour apporter de la luminosité. Les murs, sols, plafonds (éclairage dans faux plafonds) seront intégralement repris.
- Rénovation de la cuisine tant au niveau de l'espace (le bar sera avancé dans la salle et une partie sera réservé aux PMR) qu'au niveau du matériel qui sera partiellement changé.

Il expose les matériaux retenus, les modalités financières prévisionnelles du projet (217 000 € TTC) et pratiques (fermeture de quelques mois de la salle).

Il sollicite également le Conseil Municipal pour autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier d'autorisation de travaux sur cet établissement recevant du public afin de recueillir un avis auprès des instances compétentes dans les domaines de l'accessibilité et de la sécurité, ce qui est accepté à l'unanimité.

Noël CADET indique qu'un dossier de demande de subvention a déjà été déposé pour ces travaux auprès de l'Etat.

Création d'une aire de fitness dans le parc de la Mairie

Rapporteurs : Claude DURAY / Jean RONZATTI

Claude DURAY et Jean RONZATTI font un retour sur la création d'une aire de fitness dans le parc de la Mairie cet été. Composée de 6 modules ludiques et sportifs, dont 3 doubles, elle apporte une nouvelle activité de bien-être au service des Frontenexoises et Frontenexoises. Les services techniques ont réalisé les fondations pour les dalles supports en béton, et la remise en état des terres.

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des Travaux, enchaîne sur un point des travaux réalisés et programmés prochainement.

- Rénovation des sanitaires publics du Parc de la Mairie : l'entreprise DELEANI va démarrer la dépose des toilettes existantes et la démolition avant reconstruction d'une dalle, préalable à la pose du nouveau bloc par MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS, mi-octobre.
- Trois maîtres d'œuvre ont été consultés pour la requalification de la rue du Boulodrome (enfouissement des réseaux secs, déplacement poteau incendie, mise en séparatif des réseaux humides en concertation avec ARLYSERE, rénovation de l'enrobé).
- L'entreprise SERTPR a affiné son devis (39 500 €) pour la rénovation de l'enrobé avec un reprofilage d'une partie de la rue du Clos de la Prairie (entre la rue des Tilleuls et l'entrée du Clos de la Prairie). Le souhait est de réaliser ces travaux avant fin 2021.
- Une reprise de plomberie sera à réaliser (évier...) dans le salon de coiffure de l'immeuble « Le Grand Roc » (environ 1300 €)
- Au restaurant scolaire, de la faïence se fissure car une cloison a bougé. La faible ampleur des dégâts ne nécessite pas de recourir aux assurances, même si le bâtiment est encore couvert par la décennale des entreprises

Point sur l'assainissement

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge de l'assainissement, fait un point sur l'assainissement.

- Deux regards d'eaux usées dans la cour de l'école seront repris et il est proposé de retenir l'entreprise DELEANI TP pour un montant de 3 144 €. Les travaux pourraient être faits durant les vacances de la Toussaint
- Les racines des arbres de la cour de l'école élémentaire soulèvent l'enrobé. Il faudra étudier ce problème au printemps
- Dans l'Allée des sports, le réseau d'assainissement est en unitaire. Si des travaux sont réalisés à l'avenir vers le secteur sportif (vestiaires, chalet de tennis...), il faudrait anticiper lors de la création du plateau surélevé à l'angle de la rue des Tilleuls
- Les travaux de mise en séparatif de la rue de Cléry, portés par ARLYSERE et réalisés par l'entreprise BERTHOD, sont achevés avec une reprise pour le compte de la Commune d'une cunette d'eaux pluviales. Un avaloir a été ajouté par les services techniques.

Point sur les services techniques

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des Services Techniques, fait un point sur l'activité des services techniques :

- Malgré un problème lié au réservoir AD BLUE, le tracteur NEW HOLLAND est utilisé en ce moment pour du débroussaillage (route vers l'entreprise SORIM, Combettes...)
- Une étude est en cours pour remplacer le Citroën C15, soit en reprenant un véhicule diesel ou essence, soit en partant sur du 100% électrique

Noël CADET indique que l'électrique serait un bon choix, d'autant que l'usage dans la commune ne nécessite pas de recharge rapide, système plus onéreux

Laurent VERNAZ évoque l'idée de louer ce futur véhicule au lieu de l'acheter.

Les élus échangent sur les différentes hypothèses et penchent plus sur un véhicule électrique, tout en étudiant le mode d'acquisition (achat ou location) le plus pertinent.

Céline JOLY demande l'avancement du projet de démolition partielle de la Maison JANNOT pour création d'un trottoir dans la rue Piquand.

Jean RONZATTI lui indique que le démarrage des travaux reste en attente d'un accord lié à une éventuelle subvention et au dernier constat d'affichage de l'autorisation d'urbanisme par l'huissier, même si les délais de recours sont épuisés.

Laurent VERNAZ indique que la Commune est sale aujourd'hui et rappelle que cela a été une des attaques fortes des élus actuels lors de la dernière campagne électorale. Il souligne donc qu'un an et demi après, il peut faire le même constat.

Jean RONZATTI répond que cela est dû à un été pluvieux, propice à la pousse des herbes le long des voiries, mais également à un manque de « main d'œuvre », car les agents techniques sont très sollicités par les nouveaux élus, ce qui entraîne du retard dans d'autres domaines.

Claude DURAY indique qu'une entreprise de balayage est quand même passée deux fois cette année, ce qui ne se faisait pas auparavant. Il pense qu'il faut des outils spécifiques.

Jean RONZATTI rappelle le projet d'acquisition d'un engin porte-outils avec notamment une balayeuse aspiratrice.

Céline JOLY relance également la possibilité d'embauche d'un saisonnier.

URBANISME

Rétrocession des parcelles communales, assises du collège Fontanet, au Département de la Savoie

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY rappelle le projet de restructuration du collège Joseph Fontanet de Frontenex qui devrait démarrer durant l'été 2022.

Avant le lancement de cette opération, le Département de la Savoie, gestionnaire du collège et maître d'ouvrage de ces travaux, souhaite régulariser la propriété foncière de l'emprise de cet établissement (environ 11 100 m²).

Claude DURAY rappelle ainsi que dans le cadre de la loi de décentralisation 83-662 du 22 juillet 1983, le collège de Frontenex, édifié sur des parcelles appartenant à la Commune de Frontenex, a été mis à disposition du Département depuis le 1^{er} janvier 1986.

L'article L213-3 du code de l'éducation prévoit que les biens immobiliers des collèges appartenant à une Commune peuvent être transférés en pleine propriété du Département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties. Par ailleurs, lorsque le Département effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, sans versement d'aucun salaire, honoraires ou taxe.

Suite à des rencontres et échanges, un plan de transfert de propriété au Département est proposé à l'approbation du Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou tout délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

Cession de terrains à ARLYSERE au Clos Barral

Zone industrielle n°3 Ferdinand Martin

Rapporteurs : Claude DURAY / Gérard TANTOLIN

Claude DURAY et Gérard TANTOLIN, Adjoint en charge de l'Urbanisme, rappellent le projet de développement du secteur du Clos Barral, situé dans la zone d'activités économiques n°3 Ferdinand Martin.

Gérard TANTOLIN indique que des parcelles cadastrées A 2855, 1638 et 1635, d'une contenance de 9431 m², appartenant à la commune de Frontenex, intéressent l'entreprise RESOTAINER dont le projet a été présenté aux élus.

La Communauté d'agglomération ARLYSERE disposant de la compétence « développement économique », il convient donc qu'ARLYSERE acquiert au préalable ces terrains.

Au vu des modalités de cession du foncier des zones d'activités économiques, et conformément à l'estimation des domaines en date du 11 août 2021, il est proposé que le prix s'élève à 50 €/m² (non assujetti à la TVA), soit un montant total de 471 550.00 €.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Laurent VERNAZ indique que c'est une très belle rentrée financière mais qu'en 2018, il avait été convenu avec l'Agglomération, que s'il n'y avait pas d'aménagement particulier à réaliser, le prix de cession à un tiers reviendrait intégralement à la Commune de Frontenex. Or, en l'espèce, ARLYSERE achète 50€ le m² à Frontenex et revend 70 € à RESOTAINER.

Claude DURAY répond que la question a été posée à ARLYSERE qui a précisé que certains aménagements seront nécessaires (réseaux, voirie...) et qu'ils reviendront à une somme proche de 20 € le m².

Laurent VERNAZ demande juste que cela soit vérifié à l'issue des travaux, car ARLYSERE ne doit pas s'enrichir sur une commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la cession des parcelles communales cadastrées A 2855, 1638 et 1635 d'une superficie d'environ 9431 m² sises à ARLYSERE, au prix de 50 €/m² (non assujetti à la TVA), soit un montant total de 471 550.00 €.
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à la signature de l'acte d'acquisition et à signer tout acte afférent à cette affaire.

FINANCES

Petites Villes de Demain en Savoie

Inscription de Frontenex dans le dispositif et demandes de subventions

Rapporteurs : Claude DURAY/Noël CADET

Claude DURAY et Noël CADET indiquent au Conseil Municipal que le 1^{er} octobre 2020, a été lancé le dispositif « Petites Villes de Demain » permettant aux villes de moins de 20 000 habitants de bénéficier d'un soutien spécifique de l'Etat pour leurs projets de revitalisation des centre-bourgs.

Dans le prolongement de cette initiative, le Département de la Savoie a mis en place un dispositif « Petites Villes de Demain en Savoie » adossé à celui de l'Etat, avec comme objectif, le confortement des centralités de Savoie.

12 pôles répondants à ces critères ont été retenus dont la Commune de Frontenex, en partenariat avec celles de Grésy/Isère et de Sainte Hélène/Isère.

La Commune de Grésy/Isère souhaite renforcer le cadre de vie et les services à la personne, en regroupant les personnels de santé dans un lieu accessible, adapté aux PMR et disposant de stationnement.

Pour sa part, la Commune de Sainte Hélène/Isère souhaite construire un bâtiment au centre du village, qui proposerait des loyers modérés et regrouperait des commerces de proximité et des logements dont des studios pour les personnes âgées.

Elle va également entreprendre l'extension de sa maison médicale pour améliorer son offre de santé et pour étendre l'offre de services à destination des familles, créer un centre de loisirs dans le bâtiment abritant autrefois une école maternelle.

Pour la Commune de Frontenex, plusieurs projets ont été ciblés, répondant aux stratégies suivantes :

- Renforcement de l'offre médicale avec la réhabilitation d'un local communal pour l'accueil d'une sage-femme d'un montant de 38 000 € TTC
- Renforcer la présence de commerces de proximité dans les centres-bourgs et développer une centralité accessible avec la réhabilitation en cours d'un local communal pour l'accueil d'un bureau de promotion immobilière d'un montant de 14 000 € TTC
- Etoffer l'offre de services à destination des familles et notamment des plus jeunes :
 - Création d'un espace multi-activités qui aurait pour vocation de regrouper les locaux « petite enfance/Jeunesse » (compétence intercommunale) et les locaux associatifs (compétence communale). Il comprendrait :
 - Une nouvelle crèche avec 19 places d'accueil
 - Le bureau du relais d'assistantes maternelles
 - Un local pour les animateurs/éducateurs
 - Des locaux pour les associations (14-15 associations existent sur la commune)

S'il aboutit, ce projet pourrait être réalisé en co-maitrise d'ouvrage avec la CA d'Arlysère dans une friche industrielle appartenant actuellement à la Société d'Aménagement de la Savoie. Le chiffre n'est pas encore connu.

- Extension du gymnase des coquelicots qui est actuellement utilisé par les associations locales et le collège. Pour permettre à des activités de s'exercer, une rénovation extérieure est prévue et une extension du bâtiment permettrait d'accueillir un nouveau dojo et une salle de danse, aujourd'hui installés dans un autre bâtiment communal devenu exigü. Le chiffre est estimé à 1.2 millions d'€

Une note stratégique exposant les projets de ces 3 communes est évoquée et détaille les raisons pour lesquelles ils permettront aux 3 communes de jouer leur rôle de centralité.

Claude DURAY précise que pour les 3 communes, il est prévu une enveloppe d'aide de 300 000 €.

Noël CADET indique qu'il y a des projets cibles sur les 3 communes : médical pour Grésy/Isère, commerce de proximité pour Sainte Hélène sur Isère et service/commerce pour Frontenex.

Emilie ROUGIER et Aurore BERTAUX rejoignent la séance.

Noël CADET expose le financement et précise que c'est le Département qui choisira les projets. Il indique que l'agence AGATE a apporté son expertise pour la note stratégique.

Laurent VERNAZ fait part de sa surprise d'avoir reçu 2 jours avant la séance, une note comprenant des projets pour Frontenex de plus d'1.5M€. Il précise que l'ancienne équipe travaillait avec un budget sans intégrer d'hypothétiques subventions et que l'enveloppe évoquée de 100 000 € d'aide financière est minime par rapport à l'ampleur du projet.

Il est favorable à intégrer les deux projets de rénovation de locaux, validés antérieurement par le Conseil Municipal, mais pour les autres, il n'y a rien de concret à ce jour.

Claude DURAY indique que l'objectif, outre l'aide financière, est de démontrer la centralité de Frontenex, son dynamisme et que ce sont des projets à mettre en avant également auprès du Département.

Laurent VERNAZ indique qu'il votera pour déposer une candidature mais n'est pas « favorable » sur ces deux projets (gymnase et espace multi-activités) qui n'ont pas été travaillés.

Il souligne que d'autres dossiers auraient pu être intégrés comme l'acquisition du centre de dialyse pour une activité commerciale ou le maintien d'une boulangerie en centre-ville.

Claude DURAY indique que pour une commune, c'est difficile de maintenir une boulangerie en centre-ville, qui reste une activité commerciale qui relève du privé, dans la mesure où c'est l'artisan qui recherche un successeur.

Noël CADET précise que le budget primitif a été élaboré sans les subventions et que la note stratégique présentée est soumise à l'avis des 3 conseils municipaux.

Claude DURAY propose donc au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité :

- d'acter sa candidature au dispositif « Petites Villes de Demain en Savoie »
- d'intégrer les projets listés ci-dessus dans ce dispositif
- de solliciter le soutien financier maximal auprès du Département

INTERCOMMUNALITE

Projet de transfert d'ARLYSÈRE à la Commune de certains équipements sportifs

Rapporteurs : Claude DURAY/Noël CADET

Claude DURAY et Noël CADET, Adjoint aux Finances, font part de leurs échanges avec la Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE sur le projet de transfert de certains équipements sportifs actuellement intercommunaux à la Commune de Frontenex.

Cette opération est prévue au 1^{er} janvier 2023 et comprend :

- la rétrocession des terrains de tennis (en l'état)
- la rétrocession du terrain de football (en l'état même si ARLYSÈRE va acheter 4 cages latérales)
- la délégation de gestion des services du gymnase des Grands Champs, jouxtant le collège

Pour les deux premiers équipements, une contribution financière sera réattribuée par ARLYSÈRE à la Commune de FRONTENEX par le biais de l'attribution de compensation, et le montant est en cours de calage.

Pour le gymnase des Grands Champs, ARLYSÈRE conservera le paiement des investissements, des fluides, et remboursera intégralement la Commune des frais de personnel et autres. C'est dans un souci de bonne gestion (planning...) et de proximité qu'ARLYSÈRE souhaite confier cette mission à la Commune.

Cyril PELOSO demande quelle entité payera les investissements futurs sur le gymnase.

Claude DURAY indique que ce sera l'Agglomération.

Pour le petit entretien, Cyril PELOSO demande si ce seront les services techniques car il propose de réfléchir à une externalisation.

Laurent VERNAZ souligne qu'il est parfois plus intéressant de faire intervenir les services techniques de la commune et de refacturer.

Alain FINA demande les raisons de ce désengagement car c'est le rôle d'une Communauté d'Agglomération de gérer ce type d'équipement.

Claude DURAY précise que c'est principalement la question de gestion de proximité qui leur pose problème et que ce désengagement se fait sur de nombreuses communes. ARLYSÈRE conserve toutefois les équipements aquatiques.

Noël CADET indique que c'est parfois aberrant car le club de football est intercommunal.

Claude DURAY précise avoir tenté de négocier pour une rénovation des vestiaires et de l'éclairage du stade mais sans succès.

Laurent VERNAZ rappelle également qu'il est nécessaire de provoquer une réunion avec le club de football ASHCS pour voir le fonctionnement intercommunal.

Claude DURAY l'entend et précise qu'il y a une convention signée avec ce club pour une classe foot avec le collège.

Gérard TANTOLIN demande si les autres communes ont accepté cette rétrocession.

Claude DURAY indique que c'est en cours.

Laurent VERNAZ souligne que si Albertville et Ugine sont favorables, c'est généralement adopté.

CIMETIERE

Reprise d'une concession et d'un caveau par un particulier

Céline JOLY, Adjointe au Maire et Référente sur le cimetière, indique que Mr et Mme PRACHE Gabriel et Raymonde avaient acquis un caveau neuf n°16 - carré 10, 3 places, le 06 octobre 2011 pour un montant de 2750 €, auquel s'ajoutait le tarif de la concession de 250€ correspondant à cinquante ans.

Pour des raisons personnelles, Madame PRACHE Raymonde et ses enfants souhaitent exhumer le corps de Mr PRACHE Gabriel et rétrocéder à la Commune de Frontenex cette concession, ainsi que le caveau, après avoir fait effectuer un nettoyage de celui-ci par les Pompes Funèbres.

Au vu de la date de l'acquisition (2011), Céline JOLY propose de reprendre le caveau n°16 - carré 10 et la concession au prorata temporis.

Le remboursement du caveau s'élèverait ainsi à 2 200 €, et la concession à 200€.

Laurent VERNAZ demande s'il y a des inscriptions sur la stèle.

Claude DURAY indique qu'il devra être rendu sans aucune marque.

Gérard TANTOLIN demande si le futur acquéreur sera informé que le caveau a déjà été occupé.

Céline JOLY répond par l'affirmative.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette reprise de concession et d'un caveau aux conditions susvisées.

Céline JOLY informe également le Conseil Municipal qu'il reste actuellement 5 caveaux disponibles (4 caveaux de 6 places et 1 caveau de 3 places).

Lors de la pose de ces caveaux par la Commune en 2009, il y avait :

-6 caveaux de 6 places : 2 de vendus

-14 caveaux de 3 places : 13 vendus

Il est nécessaire que les élus réfléchissent rapidement sur la création ou non de nouveaux caveaux préfabriqués et les travaux à engager au cimetière (allées...).

VIDEOPROTECTION

Point sur l'avancement du projet

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY fait un point d'étape sur le projet d'installation de la vidéoprotection et des rencontres avec 4 sociétés. Des devis doivent être transmis dans les prochains jours.

Laurent VERNAZ demande si l'entretien sera assuré par le futur prestataire.

Claude DURAY indique qu'un contrat de maintenance sera bien intégré dans le projet.

Laurent VERNAZ souligne avoir vu que certaines communes pouvant accueillir jusqu'à 35 000 habitants l'été disposait de moins de caméras que celles prévues sur Frontenex.

Claude DURAY indique que leur nombre est fonction des points de protection souhaités.

VIE ASSOCIATIVE

Retour sur la 1ère édition du Forum des associations

Rapporteur : Céline JOLY

Emilie ROUGIER, Adjointe au Maire en charge de l'Animation, et Céline JOLY, Adjointe à la Vie Associative, font un premier retour sur le 1^{er} forum des associations qui s'est tenu le 4 septembre à la salle polyvalente, regroupant plus d'une quinzaine d'associations et dont le souhait est que cette manifestation soit reconduite.

Malgré le passe sanitaire, cette première édition est un succès.

Claude DURAY évoque les premiers retours des associations avec leurs propositions :

- positif même si affluence réduite
- bonne organisation, présence des élus appréciée, bonne écoute des demandes des associations
- possibilité de restauration à midi très appréciée
- échanges très intéressants entre les associations
- faire une meilleure communication de l'évènement avant et le jour J (signalétique en bordure de voirie)
- idée de réaliser un livret avec toutes les associations et leurs coordonnées à distribuer au Forum
- format peut-être à revoir : 1 demi-journée ?
- disposer différemment les stands entre extérieur et intérieur

VIE SCOLAIRE

Point sur la rentrée

Rapporteur : Claude DURAY/ Céline JOLY

Claude DURAY et Céline JOLY, Adjointe à la Vie Scolaire, font un point sur la rentrée scolaire qui s'est déroulée le 2 septembre.

La troisième classe de l'école maternelle n'a pu être ouverte en raison d'effectifs insuffisants, conduisant à une situation avec deux classes de 30 et 29 élèves par classe.

Emilie DEGLISE FAVRE souligne que ce sont des effectifs très importants.

Claude DURAY indique que suite à une réunion avec l'Education Nationale, il a été précisé qu'ils faisaient avec leurs moyens.

Cyril PELOSO demande s'il y a des saisonniers inscrits ou qui pourraient s'inscrire en cours d'année.

Claude DURAY indique qu'un deuxième vidéoprojecteur a été installé à l'école maternelle cet été.

Céline JOLY fait part du projet de la classe de CM2 de Mme DOBREMEL (1 100 € HT) de création par les enfants, au fil de l'année, d'un livre, encadré par Sandra BOULAIS.

Florianne FALOLA CHOUACHI demande les premiers retours sur le nouveau prestataire de repas au restaurant scolaire.

Il lui est indiqué que les agents sont satisfaits et que les enfants également.

Emilie DEGLISE FAVRE demande s'il y a eu des retours concernant la mise en place du quotient familial et des nouveaux tarifs.

Claude DURAY répond qu'une seule demande d'explications est parvenue en Mairie.

ANIMATION

Retour sur la soirée festive du 17 juillet 2021

Rapporteurs : Céline JOLY / Emilie ROUGIER

Emilie ROUGIER, Adjointe au Maire en charge de l'Animation, et Céline JOLY, Adjointe à la Vie Associative, font un retour sur la soirée festive (feu d'artifice, bal, petite restauration avec buvette) du 17 juillet dernier, organisée avec la société EURODISTRIBUTION, artificier, et les associations ASHCS, Frontenex Basket Club et Record. Hormis l'animation musicale, qui a nécessité un débriefing avec Record après l'évènement, l'ensemble a été unanimement apprécié.

Préparatif d'Octobre Rose 2021

Rapporteur : Emilie ROUGIER

Emilie ROUGIER, Adjointe en charge des animations, fait un point sur l'organisation de l'Édition 2021 d'Octobre Rose qui se tiendra les 2 et 3 octobre.

Elle se déroulera en 2 parties : Albertville-Frontenex le samedi 2 octobre / Frontenex le dimanche 3 octobre.

Albertville organisera le 2 octobre une journée Octobre Rose dans la rue de la République avec un village animation et sensibilisation autour du cancer du sein, ainsi qu'une course qui reliera Albertville et Frontenex avec une arrivée dans le parc de la Mairie vers 17h30-18h00.

La sécurité sur le parcours sera assurée par l'association CAMI SAVOIE- Sport et Cancer.

Une fanfare viendra animer le début d'après-midi et suivra les participants en faisant un arrêt à l'hôpital d'Albertville et un dans le parc de la mairie de Frontenex à partir de 17h30/18h environ.

Des rubans et des cœurs en tissu qui ont été faits par les enfants du centre de Loisirs "Les Pommiers" seront vendus au profit de la Ligue.

Les rubans sont vendus 2 euros chez les commerçants dont certains de Frontenex qui vont également décorer leurs devantures.

La manifestation du 3 octobre à Frontenex sera basée sur le même concept que les années précédentes avec une marche nordique de 10 km, une marche familiale de 3 km et une course de 10 km. Un groupe de jazz, ZEPHYR, sera présent à l'arrivée des participants pour une animation musicale et une petite restauration sera assurée par le Frontenex Basket Club, à midi.

Le tracé de la marche familiale devra être adapté aux participants tout en empruntant un trajet valorisant Frontenex. Il sera proposé après la manifestation, et comme habituellement, au Conseil Municipal de verser à la Ligue contre le cancer, 1 € par participant. Il est convenu également que lors de la manifestation du dimanche 3 octobre, la Ligue contre le cancer gèrera le reversement des bénéfices liés à la vente des écocup.

Les élus échangent sur l'organisation du dimanche matin et sur l'affiche de l'évènement.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Création de jardins familiaux et partagés : avancement du projet

Rapporteurs : Emilie ROUGIER/Gérard TANTOLIN

Emilie ROUGIER, Adjointe au Maire en charge du Développement Durable et Gérard TANTOLIN, Adjoint au Maire en charge du Cadre de Vie, font un point sur l'avancement de ce projet, dont un permis de construire a été déposé en juillet sur un terrain situé vers le Clos de la Prairie.

Pour des raisons légales, il est possible que ces jardins soient délocalisés sur une autre parcelle communale, car celle initialement prévue est réservée à de l'agriculture professionnelle.

Gérard TANTOLIN indique qu'un terrain est réservé à ce type d'activités, à proximité, mais il nécessite d'emprunter le lotissement du Clos de la Prairie et donc de créer une servitude de passage.

Ce dossier sera travaillé de nouveau en commission.

QUESTIONS DIVERSES

Informations du Maire

Monsieur le Maire fait part de plusieurs informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

- Dorine LEY, sage-femme, a emménagé le 6 septembre dans le local entièrement rénové par la Commune dans l'immeuble « Les 4 Chemins » pour un démarrage d'activité le 13 septembre
- Plan Communal de Sauvegarde : la mise à jour du document se poursuit et le projet de « Document d'information communal sur les risques majeurs » sera envoyé prochainement à tous les élus pour avis
- Une cérémonie aura lieu le 14 septembre prochain à la salle polyvalente pour l'ouverture de la formation des Cadets de la sécurité civile (élève de 5^{ème}) chapeautée par le collège avec le SDIS
- Dans le cadre de l'opération « Les bouchons d'amour », qui consiste à récupérer des bouchons et couvercles plastiques pour les vendre à un fabricant français de poubelles plastiques recyclables afin de disposer de fonds pour acquérir du matériel pour personnes souffrant de handicaps (fauteuils roulants, ...) ou de financer des opérations humanitaires ponctuelles, la commission CADRE DE VIE a souhaité mettre deux réceptacles dans la commune : 1 au centre médical et 1 sous le préau de l'école élémentaire (pour sensibiliser les élèves)
- Les travaux sur le local de l'ancienne trésorerie sont quasiment achevés et il est nécessaire d'attendre la signature du bail pour l'emménagement
- Concernant le projet de réhabilitation de la friche de Poyet, une rencontre aura lieu avec Monsieur LOMBARD prochainement
- Des conseillers numériques seront mis en place par ARLYSERE dont un sera dédié au territoire de la Haute Combe et dont l'implantation se fera vraisemblablement sur Frontenex. Il disposera d'un CDD de 2 ans.
- Lors de certaines périodes de l'année (Noël...), une projection de motifs sera réalisée sur les façades de l'Eglise, via un projecteur installé sur la Maison des Sociétés. Un visuel « Octobre Rose » sera également installé durant le mois d'octobre (sur la mairie ou sur l'église...)
- Les anciennes tables et chaises de la salle polyvalente seront mises en vente par l'association des Croës de Frontenex pour financer des activités scolaires, après qu'une partie du matériel ait été donnée au collège de Frontenex
- Le cabinet ACEA a été retenu (2 300 €) pour épauler la commune dans le renouvellement des assurances
- Concernant le test de modification du stationnement dans la rue de Princens, et afin de prendre en compte l'avis des riverains, un simple effacement de 3 places de stationnement sera opéré, sans pose de mobilier urbain plus contraignant. Laurent VERNAZ rebondit sur cette information en indiquant qu'un des riverains a envoyé un courrier au Maire et aux conseillers municipaux mais que celui ne lui ait jamais parvenu. Claude DURAY indique que ce courrier n'apportait rien de nouveau. Laurent VERNAZ souhaite quand même que ce type de correspondance circule normalement.

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différentes intercommunalités

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

- Emilie DEGLISE-FAVRE fait un retour sur une commission liée à l'aménagement des zones. Il a été évoqué le projet de requalification de la rue du Bois de l'Île et les détails techniques (modalités de reprise du réseau d'assainissement, enfouissement des réseaux électriques, création d'un plateau par la Commune, voirie, trottoir, candélabres...), ainsi que la reprise du parking jouxtant la casse automobile par la Commune.

Le problème de la vitesse a également été soulevé.

Elle explique qu'une rencontre aura lieu avec ARLYSERE pour les modalités de prise en charge financière. ARLYSERE va délibérer fin septembre sur un groupement de commandes avec la Commune.

Questions diverses

- Laurent VERNAZ souhaite évoquer un point du compte rendu des réunions de municipalité : l'interdiction de stationnement à l'entrée de la rue de Princens, avant le Pont (sur 10 m et 100 m après le panneau). Il a été inscrit qu'il ne fallait rien changer. Or, si c'est le cas, il faut faire appliquer la réglementation, même s'il estime que sur une partie, l'interdiction de stationner n'est pas nécessaire. Les élus débattent et à l'unanimité, décident de conserver l'interdiction de stationner sur 10 m en amont du panneau (trottoir) mais de supprimer les 100 m en aval.

- Aurore BERTAUX souhaiterait organiser une réunion avec les propriétaires du lotissement « La colline de Rochebourg », dont elle fait partie, pour connaître l'historique de cet ensemble immobilier. En effet, elle a entendu différentes versions sur les raisons de la nature privée du lotissement.
- Claude DURAY précise que l'association syndicale libre, gestionnaire d'un lotissement privé, n'a jamais été créée ce qui est un frein pour se défendre et solliciter certaines opérations, comme le déneigement à la commune.
- Laurent VERNAZ fait un bref rappel de l'historique et précise qu'une convention a été signée entre la Commune et la société CAPELLI, lotisseur, spécifiant que les infrastructures (voirie, réseaux, éclairage public...) resteront privées jusqu'à ce que le gros œuvre du dernier lot soit réalisé. Il est donc prévu que la Commune reprenne la propriété de cet ensemble quand le dernier lot restant actuellement sera construit.
- Les élus échangent sur l'acquisition de ce lot pour pouvoir reprendre ou sur une reprise anticipée et il est convenu d'avancer dans ce sens dans les prochains mois, tout en conservant les intérêts communaux (reprise du lotissement dans un état convenable).
- Gérard TANTOLIN indique que cela conduira peut-être d'autres administrés habitant dans des lotissements privés à faire des demandes similaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h50

Le prochain Conseil Municipal sera proposé au vendredi 8 octobre 2021 à 19h00

Le Maire,

Claude DURAY

